



Sandra BURGER

Avocat au Barreau de MELUN

Ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats

PROCÉDURE EN DIVORCE

LISTE DES PIÈCES À ME COMMUNIQUER

1.1 PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DE LA REQUÊTE :

- ☞ Copie du livret de famille,
- ☞ Copie de votre pièce d'identité ou de votre passeport,
- ☞ Adresse de votre caisse de sécurité sociale et numéro d'immatriculation,
- ☞ Nom et adresse de votre caisse(s) de retraite principale et complémentaire(s).

Et, en copie intégrale de moins de 3 mois et EN ORIGINAL :

- ☞ Acte de naissance de l'épouse,
- ☞ Acte de naissance de l'époux,
- ☞ Acte de naissance du ou des enfants,
- ☞ Acte de mariage.

NB : Ces actes d'Etat civil doivent être impérativement joints à la requête en divorce sous peine d'irrecevabilité et doivent dater de moins de trois mois, au moment du dépôt de la requête, sous peine de caducité. Compte tenu de la brièveté de leur validité (3 mois), il est donc conseillé de ne les lever, auprès des services d'état civil concernés, qu'au moment de la rédaction, par mon Cabinet, de la requête en divorce.

1.2 PIÈCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DE LA REQUÊTE :

- ☞ Relevé de prestations CAF,
- ☞ Copie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu,
- ☞ Copie de vos trois derniers bulletins de salaire ou de votre bulletin de pension retraite ou de versement pôle emploi,
- ☞ Quittance de loyer,
- ☞ Copie du tableau d'amortissement en cas d'existence d'un prêt immobilier,
- ☞ Copie du tableau d'amortissement en cas d'existence de crédit(s) à la consommation,
- ☞ Copie de la carte grise du ou des véhicules,
- ☞ Copie du dernier avis de taxe d'habitation et taxe foncière,
- ☞ Copie de vos factures courantes (eau, EDF, GDF, assurances, mutuelle, téléphone, portable, internet...)
- ☞ Justificatifs des frais exposés au profit du ou des enfants (factures de cantine, garderie, nourrice, frais de scolarité et de loisirs, médicaux restés à charge...).

NB : En vertu du principe du contradictoire prévu par l'article 15 du Code de procédure civile, ces éléments justificatifs seront communiqués au Tribunal ainsi qu'à la partie adverse par Maître Sandra BURGER.

31 rue de Paris - 77220 TOURNAN EN BRIE
Téléphone : 01.64.07.94.81 - Télécopie : 09.70.62.93.12
Toque M.35

Site internet : <http://www.maitresandraburger.fr> - Adresse e-mail : sandra.burger@orange.fr

Membre d'une association agréée, le règlement par chèque des honoraires est accepté

N° FR 53 441 018 306 00049 - N° SIRET 441 018 306 00049